

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 janvier 2022

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4909)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 143

présenté par

Mme Houplain, M. Bilde, M. Blairy, M. Chenu, Mme Le Pen, M. Meizonnet et Mme Pujol

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 6, après le mot :

« covid-19 »,

insérer les mots :

« , du résultat négatif d'un test PCR, antigénique, ou d'un auto-test, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

Il convient de permettre de nouveau la présentation d'un test négatif pour l'obtention d'un passe sanitaire ou vaccinal.